

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : **29**

En Exercice : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **24**

Pour : 24

Séance ordinaire du 14 juin

L'an deux mil vingt trois

et le 14 juin à 19 heures

Date de Convocation :

7 juin 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; Mme Patricia RICHAUD ; M. Bernard VIAL ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; M. Frantz CHOPLIN ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Pierre MARTIN procuration à M. Louis DRIEY

Mme Marie-Roger CUSCHIERI procuration à Mme Brigitte MACHARD

Mme Julie DAMERY procuration à M. Simon BOYER

Mme Sophie TOUCHARD procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

M. Philippe PATITUCCI procuration à Mme Gilberte LAVESQUE

Absents: MM. Guy KOLOMOETZ; Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES; Gaëthan FLORES; Mme Majida TRID.

Secrétaire de séance: Mme Yolande SANDRONE

Délibération n°38 : Approbation de l'acte notarié à intervenir entre ENEDIS et la commune Dossier EARL Terre de BIO

Rapporteur : Mme Françoise GRANDMOUGIN

Par décision n°25 du 19 août 2020, M. le Maire a signé une convention de servitude à intervenir entre la commune et la Société ENEDIS, pour l'établissement d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires, d'une longueur d'environ 225 mètres, sur une bande de 1 mètre de large sur le terrain communal sis section ZC n°28 au lieu-dit Pourqueyras.

Cette canalisation permet une amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, dans le projet EARL Terre de Bio.

Le conseil municipal est amené à approuver et à autoriser M. le Maire à signer l'acte, joint en annexe, permettant à la commune de percevoir une indemnité de 20 €.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Délibération n°38 : Approbation de l'acte notarié à intervenir entre ENEDIS et la commune Dossier EARL Terre de BIO

Approuve la signature de la convention de servitude à intervenir entre la commune et la Société ENEDIS, dans le cadre du dossier EARL Terre de Bio,

Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié de cette servitude,

Prend acte, qu'une indemnité de 20 € sera versée à la commune en dédommagement.

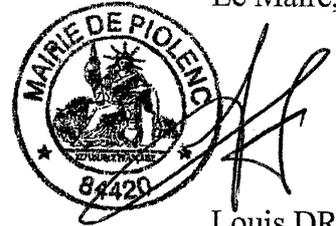
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,



Yolande SANDRONE

Le Maire,



Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20230614-23-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 22/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,
Louis DRIEY

